

Pour être malade, mieux vaut être député

Le PTB parle de privilège

Le gouvernement fédéral veut modifier le régime des jours de congé maladie des fonctionnaires. Voilà qui énerve le PTB, qui relève que les parlementaires, eux, bénéficient toujours de leur salaire entier, même s'ils sont malades durant de longues périodes.

Le gouvernement fédéral s'apprête à modifier le régime des congés maladie des fonctionnaires. De tous les fonctionnaires fédéraux, y compris notamment les policiers et les militaires. Ce qui vaut au député PTB (Parti du travail de Belgique) Raoul Hedebouw de recevoir de nombreux de policiers, en colère contre leur ministre, Jan Jambon (N-VA), et celui de la Fonction publique, Steven Vandeput (N-VA).

Mais de quoi parle-t-on ? Quand un employé ou un ouvrier du privé tombe malade, il est payé normalement durant un mois, puis « tombe » sur la mutuelle. Et là, il perçoit environ 60 % de son salaire.

Pour un employé statutaire de la fonction publique, c'est un peu différent. Les fonctionnaires ont droit à 21 jours de maladie payés à 100 %, avec possibilité de reporter les jours non pris vers les années suivantes, voire vers la fin de la carrière (et donc de partir à la pension plus tôt). Le cumul des jours de congé maladie peut être intéressant en cas de maladie de longue durée, comme un cancer

ou un burn out. Mais, rappelle le parti de la gauche de la gauche, « c'est ce système que le gouvernement veut supprimer à partir du 1^{er} janvier 2019. Le report des jours non pris ne serait plus possible. Cela signifie que sur une année, le travailleur ne pourrait être malade que 21 jours sans perdre de revenu. » Ça mettrait les fonctionnaires dans des conditions pires que celles des travailleurs du pri-

vé, ou des contractuels de la fonction publique.

Et puis, il y a les parlementaires... C'est ce que les députés du PTB, qui n'ont pas peur de révéler les privilèges de leurs collègues et donc d'eux-mêmes, veulent mettre en avant. « Si un parlementaire tombe malade. Il lui suffit d'envoyer aux services de la Chambre un certificat médical signalant qu'il est malade et il touchera sa rémunération normale. Il n'y a aucune durée maximale, aucun contrôle et ce droit est acquis dès son entrée en fonction. Ainsi, un député pourrait ainsi être malade durant les cinq années de son mandat, sans aucune perte salariale. » « C'est ça qui est scandaleux », nous dit Raoul Hedebouw. « On veut appliquer aux autres ce que l'on ne fait pas pour soi-même. »

« On veut appliquer aux autres ce que l'on ne fait pas pour soi-même »

**Raoul Hedebouw
Député fédéral PTB**

GÉNÉRALISER

Donc, même malade, un parlementaire continue de toucher son

salaire de 5.500 à 6.000 euros par mois.

Soyons clairs : le PTB ne demande pas que ce système soit nécessairement aboli pour les parlementaires, mais que l'on mette en place un meilleur système de maladie pour tout le monde. « On ne choisit pas d'être malade », dit-on au parti. « Mais la caste politique est habituée au « deux poids deux mesures ». Le gouvernement, loin de s'en prendre aux privilèges des parlementaires, sanctionne les travailleurs et veut tirer tous les systèmes vers le bas. D'abord, il s'attaque aux travailleurs malades dans le secteur privé. Aujourd'hui, il attaque le système des jours de maladie des travailleurs du public. »

Ce mercredi, le PTB interpellera les ministres Jambon et Vandeput au parlement. Et vendredi 28 septembre, les travailleurs du secteur public manifesteront contre le projet de Steven Vandeput. Le PTB fait monter la pression. Au risque d'être qualifié de « populistes », rigole Raoul Hedebouw. ●

BENOÎT JACQUEMART

Le porte-parole du PTB

« Les vrais profiteurs, ce sont les parlementaires »

↳ **Raoul Hedebouw, vous êtes remonté contre la proposition du gouvernement de modifier le régime des congés maladie des fonctionnaires. Pourquoi ?**

Mais c'est incroyable ! Les députés libéraux veulent appliquer aux autres ce qu'ils ne font pas pour eux. C'est comme dans le dossier des pensions. On vote la pension à 67 ans pour tout le monde, mais les parlementaires actuels, ceux qui ont voté ça, ils pourront toujours partir à 52 ou 55 ans en gardant tous leurs droits après 20 ans de présence au parlement. Les droits acquis, ils les conservent

pour eux, pas pour les autres.

↳ **Les fonctionnaires seraient-ils donc mal traités ?**

Vandeput, Jambon mais aussi Charles Michel... Tous, ils disent : les fonctionnaires sont des privilégiés et des profiteurs du système. Ce n'est pas admissible.

↳ **Il faudrait donc raboter ce privilège des parlementaires ?**

Ah non. Au contraire. Ce que nous voulons, c'est qu'on généralise à toute la population le régime des parlementaires. Être malade, ce n'est pas une question de choix. On est déjà victime de la maladie et en plus,

on ampute votre salaire de 40 %.

↳ **Mais cette accumulation de congés de maladie pour arranger la fin de carrière, ce n'est pas normal...**

Il faut rappeler que c'est sous certificat médical, hein. Ou alors, c'est que les médecins trichent, je ne veux pas croire ça. La réalité, c'est qu'en 10 ans, on est passé de 300.000 à 400.000 malades de longue durée. Et pour les fins de carrière, ce qui se passe, c'est que beaucoup de gens craquent et tombent malades.

↳ **Vous dites que de nombreux policiers vous**

interpellent... C'est étonnant, non ?

Ils se tournent vers ceux qui se battent contre cette majorité. Quand un policier tombe malade, il est encore plus pénalisé que les autres, parce qu'il perd une série de primes qui sont une partie du salaire. Il perd donc deux fois.

↳ **Vous n'allez pas vous faire des amis chez vos collègues députés...**

Je le répète : les vrais profiteurs, ce sont les parlementaires qui veulent retirer des droits aux autres.

●

RECUEILLI PAR B.J.